

CONCERNE

Référent CSE.

Référent entreprise + de 250 salariés.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire.

OBJECTIFS

- Connaître les missions du référent HSAS.
- Reconnaître et caractériser une situation de harcèlement sexuel ou agissements sexistes.
- Orienter, informer et accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

DURÉE

1 jour

SANCTION

Attestation de compétences

PÉDAGOGIE

Une approche pédagogique interactive basée sur la réflexion en groupe.

Mises en situation au travers de cas pratiques.

Une documentation très complète est remise à chaque stagiaire.

LE ++ : la formation est assurée par un consultant en prévention des risques professionnels.

LIEU

GEDAF /ELSETE

Pôle 2000

Rue des Entreprenants

07130 SAINT PERAY

04.75.81.06.06

33 rue des Glairons

38400 SAINT MARTIN D'HERES

04.76.42.56.80

949 rue Denis Papin

73290 LA MOTTE-SERVOLEX

CONTENU DÉTAILLÉ

HARCÈLEMENT, HARCÈLEMENT SEXUEL, AGISSEMENTS SEXISTES... DE QUOI PARLE-T-ON ?

État des lieux et enjeux du harcèlement sexuel et agissements sexistes

Conséquences pour les salariés.

Chiffres, études.

Le cadre réglementaire

Historique, définitions.

Les responsabilités et les sanctions prévues.

Reconnaître une situation de harcèlement sexuel ou d'agissements sexistes (HSAS)

Identifier les 2 types de harcèlement sexuel.

Identifier les agissements sexistes.

Autres types d'infractions : harcèlement moral, violence au travail (les agressions sexuelles...).

Connaître les notions indispensables à la qualification et à l'analyse des événements : la répétition des actes, l'échelle de gravité des actes, la définition du consentement, harcèlement sexuel ou séduction ? ...).

Exercices : analyse de situations.

LES MISSIONS DU RÉFÉRENT

Les missions du référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

Orienter les salariés : les différents acteurs.

Informier les salariés : enjeux, obligations réglementaires, la démarche de l'établissement, des outils pour sensibiliser...

Accompagner les salariés et les victimes.

Intervenir lors d'un signalement

Connaître la procédure du droit d'alerte.

Signaler les événements à son employeur.

Réaliser une enquête et mener des entretiens.

Rester dans son rôle et se protéger soi-même.

DÉMARCHE DE L'ÉTABLISSEMENT POUR PRÉVENIR LE RISQUE HARCÈLEMENT

Construire une politique de prévention des risques HSAS

Promouvoir et appuyer l'engagement de l'établissement.

Évaluer le risque de HSAS.

Informier et sensibiliser le personnel (affichage, règlement intérieur...).

Participer à l'élaboration d'une procédure interne de traitement des situations de HSAS.